

DARDI'TRAIL - Règlement

ART.1 Présentation

Le DARDI'TRAIL est organisé par la Mairie de Dardilly en coopération avec le club ACL (Athletic Club du Lyonnais).

ART.2 – DISTANCES

Parcours 1 : 25km & 600D+ départ 9h00

Parcours 2: 15km & 400D+ départ 9h45

Parcours 3 : 7.5km - Départ 10h00 (non chronométré)

ART.3 – CONDITIONS D'ADMISSION

25km : à partir de la catégorie ESPOIRS (né avant 31/12/2007)

15km : à partir de la catégorie JUNIOR (né avant 31/12/2009)

7.5km : à partir de la catégorie CADET (né avant 31/12/2011) + joëlettes autorisées.

3.1 Coureurs majeurs

Au regard de l'article L.231-2 du Code du Sport, l'inscription sera validée par l'organisateur uniquement sur présentation

– d'une licence FFA valide le jour de la course (plus précisément licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA. Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées)

OU

– une attestation PPS (Parcours de Prévention Santé) datant de moins de 3 mois à télécharger sur le site <https://pps.athle.fr/>

3.2 Coureurs mineurs

Les **coureurs mineurs** à la date de la course (uniquement 15km et 7.5km) devront présenter :

- une **autorisation parentale** en supplément.

Et soit :

- une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées).

La licence Athlé entreprise est délivrée conformément aux Règlements généraux de la FFA.

OU

- un questionnaire relatif à son état de santé renseigné conjointement par l'athlète et les personnes exerçant l'autorité parentale, dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur attestent auprès de la FFA que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée en compétition datant de moins de six mois.

3.3 Joëlettes

La participation de 10 joëlettes maximum est autorisée sur le parcours 7.5 km.

Il sera affecté une seule puce à la personne sur la joëlette et les accompagnateurs seront dotés de dossards, mais non inclus au classement général où figurera seulement la personne présente sur la joëlette. Les accompagnateurs devront remplir les conditions d'admission similaires à une inscription classique (PPS obligatoire). Pour la personne de la joëlette : elle devra fournir un certificat médical permettant de valider médicalement parlant que la personne peut, sans difficulté particulière, participer à la durée et aux conditions météorologiques de l'épreuve (**l'utilisation d'un PPS n'est pas possible**). Le port du casque sera obligatoire pour la personne présente sur la joëlette.

Pour l'inscription d'une joëlette et son équipage, nous contacter par mail via dardilly@acl-athle.fr

ART.4 – DÉPART ET ARRIVÉE

Toutes les courses partent et arrivent à la salle de l'Acqueduc à Dardilly.

<https://www.openstreetmap.org/search?lat=45.8124218&lon=4.7543563&zoom=20#map=19/45.812421/4.754356&layers=G>

4.1 Consignes

Une consigne sera mise à disposition dans la salle de l'Acqueduc pour les sacs coureurs.

ART.5 – DATE ET HORAIRE DE DÉPART

Les départs auront lieu devant la salle l'Acqueduc le Dimanche 25 Octobre 2026

25km : **09h00**

15km : **09h45 et 09h55 pour la Marche nordique (non chronométrée)**

7.5km : **10h00 et 10h10 pour la Marche nordique (non chronométrée)**

ART.6 – INSCRIPTIONS & TARIFS

6.1 Tarifs

Le 25km : 25€ (23€ si licence FFA)

Le 15km : 15€ (13€ si licence FFA)

Le 15km : "challenge entreprise" : 50€ pour une équipe de 4 coureurs

Le 25km : "challenge entreprise" : 90€ pour une équipe de 4 coureurs

Le 7.5km : 5€

Le 15km Marche nordique: 10 € (non chronométré)

Le 7 km Marche Nordique: 5 € non chronométrée)

Le tarif comprend les frais de gestion de l'inscription en ligne (aucun frais supplémentaire ne s'ajoutera sur la dernière page d'inscription)

6.2 Inscriptions

Les inscriptions se font en ligne sur le site www.acl-athle.fr et dardilly.fr jusqu'au 18 Octobre 2026.

Les inscriptions sur place le jour de la course seront possibles à condition que le nombre limite de participants ne soit pas atteint.

Prévoyez une copie de votre licence/PPS et le montant exact pour l'inscription.

6.3 Annulation

Annulation à l'origine du coureur

Aucun remboursement ne pourra être demandé si l'annulation est à l'origine du coureur.

Annulation à l'origine de l'organisation

Si l'annulation de l'épreuve est à l'origine de l'organisation (ex : décision préfectorale...) une retenue forfaitaire sur les frais d'inscription sera appliquée quelle que soit la date de cette décision. Le montant de cette retenue sera fixé à cette date pour couvrir les frais déjà engagés par l'organisation.

ART.7 – RETRAIT DES DOSSARDS ET INSCRIPTION SUR PLACE

Retrait sur place le Dimanche 25 octobre 2026

- 25km de 08h00 à 08h45
- 15km de 08h30 à 9h30
- 7.5km de 09h00 à 9h50

ART.8 – BARRIÈRES HORAIRES

Une barrière horaire est mise en place à la sortie du ravitaillement à **12h00 pour les 2 parcours (25 / 15 km).**

ART.9 – RAVITAILLEMENTS

Un ravitaillement solide et liquide est prévu pour les parcours 15km et 25km.

pour le 15k, au ~8e kilomètre

pour le 25km, au ~16e kilomètre

Ravitaillement complet à l'arrivée pour toutes les courses.

Attention : afin de respecter l'esprit trail, les ravitaillements personnels effectués par des tierces personnes ne seront autorisés qu'aux points de ravitaillements officiels.

Suiveurs, VTT ou accompagnateurs sont interdits.

ART.10 – ÉQUIPEMENT

25 km et 15 km :

- Couverture de survie
- Dossard visible durant toute la course (pas d'épingle à nourrice fournie sur place)
- Gobelet personnel (Aucun gobelet ne sera fourni sur les ravitaillements)
- Les bâtons sont interdits
- Réserve d'eau de 0,50 litre minimum (25km uniquement)

7.5 km :

Les bâtons sont autorisés.

Le non-respect de ce point de règlement entraînera la disqualification immédiate du coureur.

ART.11 – ASSISTANCE – ABANDONS

L'assistance est assurée par des médecins et des secouristes.

Chaque participant se doit de signaler aux membres de l'assistance médicale présents sur le parcours un coureur en détresse.

Le médecin et les secouristes auront toute autorité et pouvoir pour arrêter un coureur en cas de problème médical important.

En s'inscrivant, les coureurs se sont assurés qu'ils ont le niveau pour parcourir la

distance choisie dans sa totalité; les cas de rapatriements assurés par les organisateurs seront exceptionnels et uniquement sur avis du médecin ; les coureurs qui abandonnent parce qu'ils sentent ne pas pouvoir réaliser la performance qu'ils avaient entrevue rejoindront l'arrivée par leurs propres moyens. Tout abandon doit être signalé à un membre de l'organisation.

ART.12 – RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Des poubelles seront à la disposition des coureurs sur les ravitaillements. Tout participant surpris à jeter des papiers et autres déchets sur le parcours sera disqualifié ; il rejoindra l'arrivée par ses propres moyens. Aucune réclamation ne sera acceptée.

ART.13 – RÉCOMPENSES

Cadeau au retrait des dossards pour tous les participants.

La remise des récompenses et les podiums auront lieu à partir de 12h00.

La présence des participants récompensés est obligatoire. En cas d'absence, les prix seront acquis par l'organisation.

Un classement individuel sera établi.

En cas de litige, les traces GPS en ligne pourront être demandées par l'organisation. A défaut de présentation, la direction de course se réserve le droit de disqualifier un coureur si le doute est fort.

13.1 25km et 15km

3 premiers au scratch M et 3 premières F au scratch, et les premiers de chaque catégorie H et F (sans cumul)

Catégories: Junior / Espoir / Senior+M0 / M1+M2 / M3+M4 / M5+M6 / M7+M8 / M9+M10

13.2 “15km challenge entreprise”

1ere équipe au cumul du temps des 4 coureurs/coureuses.

En cas d'égalité, l'équipe dont la/le 4eme coureur/coureuse est le mieux classé-e l'emporte.

ART.14 – SIGNALISATION ET CONTRÔLES

Les coureurs trouveront sur le parcours une signalisation verticale (panneaux, rubalises) et horizontale (flèches). Des contrôles seront effectués à un ou plusieurs points tenus secrets sur les parcours. Les participants s'engagent à respecter le parcours dans sa totalité.

ART.15 – ASSURANCE

Les organisateurs ont souscrit une assurance mais chaque coureur devra être couvert par une assurance personnelle de responsabilité civile. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus responsables en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou une préparation insuffisante du concurrent.

ART.16 – DROIT À L'IMAGE

En s'inscrivant sur l'une des épreuves du Trail de Dardilly, les coureurs abandonnent leur droit à l'image à la mairie de Dardilly et autorisent celle-ci à utiliser toutes les images qu'elle prendra lors de la course.